



*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juillet 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.*

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de Monsieur Yves FOURNIER, Maire d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.

Etaient présents : Mesdames Séverine BROQUET, Brigitte CARLIER, Maude FROTTIER, Sylviane LEBRUN, Sophie LONGUET, Mireille PAYEN, Agnès POUARD, Béatrice TRUTAT,

Messieurs Camille BOLLON, Gérard BOULET, Reynald CARLOT, Didier DEPRES, Alain DROUET, Claude DUCARD, Gérard DUPUIS, Jérôme FAUCONNET, Yves FOURNIER, Florent GAUROIS, Pascal GUYON, Pascal GYSELINCK, Jean-Marie ROLLO, Bernard SADY

Absents ayant donné procuration : Mme Sylviane BAILLY à M Claude DUCARD, Mme Sophie BLANCHIN à Mme Séverine BROQUET, M Lionel BLANCHET à M Gérard DUPUIS, Christian BOUSARD à Mme Béatrice TRUTAT, M. Michel BOUTIN à M. Yves FOURNIER, Jean-Pierre CLAISSE à M. Bernard SADY, Marc FOURNIER à M Alain DROUET, M. Jean-Pierre LOGA à M. Pascal GUYON.

Absents : M Roland BROQUET, Mme Céline COLLOMBAR, Mme Béatrice JEANIN, M. Bertrand LANE, Mme Edith L'HOSSTE, Mme Marie-Line LOPES, Mme Stéphanie MARCIAND, M Frédéric MEUNIER, M Hubert PROT, M Marc-Antoine SABOURET, Mme Laurence VINCENT.

**Nombre des membres afférents au Conseil Municipal : 43**

**Nombre de membres présents : 21**

**Nombre de membres votants : 29**

Monsieur le Maire a rappelé l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- approbation du compte rendu de la séance précédente

#### Affaires générales

Communauté de Communes du Pays d'Othe : Modification des statuts  
SDEA - Motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie

#### Enfance-Jeunesse

Attribution du marché de prestations de services  
Tarifs « Panier repas »  
Séjours : Bourses JPA

#### Finances

- Budget Principal – DM n° 2
- Acquisition d'un photocopieur et contrat de maintenance
- EcoFinance : Convention d'optimisation des charges et ressources

- Cession d'une tracteur-fondeuse
- Acquisition d'un camion benne

#### Commune déléguée d'Aix en Othe

- Subventions aux associations 2019
- Implantation d'un NRO : Convention d'occupation sur le domaine privé communal
- Cession parcelles rue Edmond Soyer

#### **Adopté à l'unanimité**

- Madame Béatrice TRUTAT est désignée à l'unanimité secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance précédente :  
Le compte rendu de la séance du 22 mai 2019 est lu et adopté à l'unanimité.
- Affaires générales

#### **1 - Communauté de Communes du Pays d'Othe : Modification des statuts**

Monsieur le Maire expose que la compétence « Construction, gestion, entretien et fonctionnement de la maison médicale pluridisciplinaire » avait été intégrée au sein de l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2012. Elle n'a pas été reprise dans la modification des statuts du 30 juin 2017.

Aussi, le conseil communautaire, en date du 4 juin 2019, a validé la modification des statuts par l'adjonction des compétences optionnelles « Construction, gestion, entretien et fonctionnement de la maison médicale pluridisciplinaire » et « prestation de services ».

Cette modification de statuts doit être validée (ou pas) par le conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Othe par l'adjonction des compétences optionnelles « Construction, gestion, entretien et fonctionnement de la maison médicale pluridisciplinaire » et « prestations de services ».

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier la présente décision au Président de la Communauté de Communes.

#### **2 - Motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube est l'émanation des communes aubois qui adhèrent toutes à ce syndicat. Il est très fortement engagé dans une transition énergétique solidaire au service de tout le territoire départemental. Le SDEA est un puissant outil de mutualisation au service des communes qui permet d'agir en matière d'aménagement du territoire et de transition énergétique :

- réalisation des travaux d'intérêt général sur le réseau public de distribution d'électricité, dont sa sécurisation
- modernisation et amélioration de l'efficacité énergétique des installations communales d'éclairage public,
- déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques pour favoriser la mobilité électrique et l'attractivité du territoire
- organisation de groupements de commandes d'achats d'énergies,
- conseil en énergie partagé à destination des collectivités
- développement des énergies renouvelables,
- mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat privé dans le cadre du nouveau service public de performance énergétique.

Afin de préserver les dynamiques de transition énergétique et de renforcement de la cohésion territoriale mise en place par les syndicats d'énergie, le conseil municipal, demande à l'unanimité

- De stabiliser l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz telle qu'elle résulte des lois MAPTAM de 2014, NOTRE et de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Celles-ci orientent l'exercice de cette compétence vers des autorités organisatrices de grande taille, faisant converger l'efficacité technique, économique et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

- D'appuyer la déclinaison territoriale des politiques de transition énergétique sur les syndicats d'énergie

## ➤ Enfance-Jeunesse

### **1 - Organisation et Animation de l'accueil de loisirs communal - Marché de services -- choix du prestataire**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019-061 du 22 mai 2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour recueillir les candidatures et les offres présentées par les candidats intéressés pour la mission suivante : organisation des services d'accueil enfance – jeunesse de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis (périscolaire, TAP en mettant en œuvre le PLDT, accueil des mercredis après-midis, vacances, organisation de séjours, Club ados).

Le mode de passation retenue a été une procédure d'appel d'offres ouvert par application de l'article L.2124-2 du Cod de la Commande Publique.

A la suite de la délibération précitée, un avis d'appel à candidature a été publié dans le BOAMP, le JOUE et sur la plateforme des marchés publics « X-Marchés ». La date limite de réception des candidatures était fixée au 4 juillet 2019.

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 8 juillet 2019 afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des plis.

Sur l'ensemble des plis retirés, une seule offre a été déposée dans les délais, celle de La Ligue de l'Enseignement dont le dossier de candidature est conforme au cahier des charges.

L'analyse des offres a donné le résultat suivant :

	Note / 20	Pondération	Note pondérée
Propositions d'actions	17/20	40%	6,8
Coût prestation	20/20	60%	12
Résultat			18,8

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir La ligue de l'Enseignement pour ce marché de services

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (*M Fauconnet, appelé pour une urgence, a dû quitter la séance avant le vote*)

Vu le rapport de l'analyse des offres dressé par la Commission d'Appel d'Offres

- **Décide** de retenir La Ligue de l'Enseignement pour le marché de services « organisation des services d'accueil enfance - jeunesse de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée de 3 ans.

- **Accepte** le coût de la prestation estimée à

Année 1	492 094,41 €
Année 2	512 446,30 €
Année 3	528 896,41 €

### **2 - Tarifs « panier repas » pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI)**

L'accueil des enfants ayant une allergie alimentaire ou un régime particulier, est conditionné par la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé - P.A.I -, associant les parents, le médecin scolaire, le médecin traitant, la direction de l'école et la Mairie.

Dès la signature d'un P.A.I, l'enfant peut être autorisé à prendre son repas au restaurant scolaire

avec un "panier repas" si le service de restauration scolaire n'est pas en mesure de fournir un repas de substitution.

Monsieur le Maire rappelle que la facturation du repas comprend les matières premières, l'élaboration et le service du repas, l'encadrement du repas et des activités de la pause méridienne. La fourniture des denrées représente 22% du coût total du temps méridien.

Il est proposé que les enfants bénéficiant d'un PAI et dont le repas complet est fourni par la famille fassent l'objet d'un tarif spécifique, sur présentation du justificatif délivré par le médecin scolaire et mentionnant « panier repas » comme suit :

*Tarifs méridien :*

Quotient	Tarif méridien	Tarif "panier repas"
0 - 300	2,40 €	1,87 €
301 à 500	2,88 €	2,24 €
501 à 700	3,45 €	2,68 €
701 à 900	4,14 €	3,22 €
901 à 1100	4,55 €	3,54 €
> 1101	4,97 €	3,87 €

*Tarifs mercredi :*

Quotient	Enfants résidant ou scolarisé sur la commune AVP	Tarif "panier repas"	Enfants de communes extérieures	Tarif "panier repas"
0 - 300	3,74 €	2,91 €	3,98 €	3,10 €
301 à 500	4,49 €	3,50 €	4,77 €	3,72 €
501 à 700	5,39 €	4,19 €	5,73 €	4,45 €
701 à 900	6,47 €	5,03 €	6,87 €	5,34 €
901 à 1100	7,76 €	6,04 €	8,25 €	6,42 €
> 1101	9,32 €	7,25 €	9,90 €	7,70 €
Sans justificatif ou non-inscrit	11,18 €	8,70 €	11,88 €	9,24 €

*Tarifs vacances :*

Quotient	1/ Enfants résidant sur la commune AVP	1/ avec panier repas	2/ Enfants dont un des parents travaillent sur AVP ou résidant dans une commune conventionnée*	2/ avec panier repas	3/ Enfants résidant dans une autre commune que 1 et 2	3/ avec panier repas
0 - 300	4,76 €	4,23 €	7,00 €	6,22 €	8,40 €	7,51 €
301 à 500	5,71 €	5,07 €	8,40 €	7,45 €	10,08 €	8,92 €
501 à 700	6,85 €	6,08 €	10,08 €	8,94 €	12,10 €	10,71 €
701 à 900	8,23 €	7,31 €	12,30 €	10,75 €	14,52 €	12,87 €
901 à 1100	9,87 €	8,86 €	14,52 €	13,02 €	17,42 €	15,59 €
> 1101	11,84 €	10,74 €	17,42 €	15,78 €	20,90 €	18,90 €
Dossier incomplet	14,21 €	13,11 €	20,90 €	19,26 €	25,08 €	23,08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** la modification des tarifs telle que proposée à compter du 22 juillet 2019

### 3 - Séjours vacances – Montages JPA

Monsieur le Maire expose que le comité de l'Aube de L'Association Jeunesse au Plein Air a validé le montant des bourses accordées pour les séjours organisés lors des vacances d'été comme suit :

séjours					nombre bourses JPA possibles	Montant des Bourses selon valeur du bon CAF / MSA					
lieu	âge	dates	durée	coût total		code 1 0 / 300	code 2 301 / 570	code 3 571 / 675	code 4 676 / 840	msa 841 / 1200	sans bon voies 841 / 1300
Jura			5 j	520 €	x 11	88 €	91 €	96 €	101 €	105 €	129 €
Branféré			7 j	465 €	x 24	51 €	54 €	63 €	71 €	77 €	109 €
Beaulieu			5 j	320 €	x 20	32 €	34 €	41 €	46 €	50 €	73 €

Ces montants viendront en déduction de la participation financière demandée aux familles concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le montant des bourses allouées selon la valeur du bon CAF ou MSA pour les séjours à Branféré et Jura prévus pendant les vacances d'été par le Comité de l'Aube de Jeunesse en Plein Air, le séjour à Beaulieu a d'ores et déjà été annulé par manque d'enfants de 3 à 7 ans inscrits.

- **Précise** que cette aide aux familles viendra en déduction des tarifs votés lors du conseil municipal du 8 avril 2019

### ➤ Finances

#### 1 - Budget Principal – Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour procéder au règlement d'opérations d'investissements.

Il propose en conséquent de prendre une décision modificative n° 2 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opération	Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
48 - Matériel	21	2183	2 PC pour l' Ecole de Pâlis ; 1 photocopieur	6 500,00 €	
53 - Ecole Primaire Aix	21	2188	3 bancs pour la cour	1 000,00 €	
76 - Signalétiques	21	2188	panneaux mandatés sur l'opération 48	-2 500,00 €	
77 - Salles des fêtes	21	21318	adoucisseur pour salle des fêtes de Pâlis	-1 000,00 €	
		2188		1 000,00 €	
78 Travaux voirie	21	2128	diagnostic Parc des Fontaines	2 500,00 €	
100 Travaux mairies	21	2185	fenêtres CCAS	1 500,00 €	
		21318		-10 000,00 €	
11/ MJC	21	2158	imputation erronée sur le BP	10 000,00 €	
		2188		1 500,00 €	
17: Travaux voirie Pâlis	21	2117	imputation erronée sur le BP	-24 500,00 €	
		2313		24 500,00 €	
179 Matériel et outillage	21	2158	Acquisition alarme et vidéo surveillance suite au vol de véhicules	3 200,00 €	
		2183		500,00 €	
162 - Véhicules	21	2182	camion benne	14 000,00 €	
	10	10222	FCIVA		2 200,00 €
	021	021	virement de la section de fonctionnement		25 800,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>28 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	022	022	Dépenses Imprévues	-25 800,00 €	
	023	023	virement à la section d'investissement		25 800,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de prendre la décision modificative n° 2 sur le Budget Principal 2019 telle que présentée.

## **2 - Secrétariat - Acquisition et contrat de maintenance d'un photocopieur multifonctions**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vétusté d'un photocopieur multifonctions de la mairie. Il convient donc de le remplacer.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires. Après analyse, l'offre la plus avantageuse est celle de la société RICOH pour :

- L'achat d'un photocopieur multifonctions de marque Ricoh au coût de 3 180 € HT.
- le contrat de maintenance afférent à cet appareil visant notamment à fixer à 0,039 € HT/u le coût copie couleur, ainsi qu'à 0,005 € HT/u le coût copie noire. Le contrat proposé comprend la fourniture des consommables (hors papier, hors consommation couleur, agrafes) ainsi que l'entretien technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder à l'acquisition, d'un nouveau photocopieur multifonctions pour les services administratifs de la commune pour un montant de 3 180 € HT auprès de la société RICOH.
- **Accepte** le contrat de maintenance afférent à ce nouvel équipement.

## **3 - Ecofinance : Convention d'optimisation des charges et ressources**

Monsieur le Maire expose que le Cabinet d'expertise EcoFinance propose une mission d'optimisation des charges et des ressources dénommée mission « SAPHIR ».

Lors de ce diagnostic, les axes étudiés dans cette mission sont :

- Les principaux leviers d'économies.
- Les principaux leviers de ressources.

Le rapport d'Ecofinance fera un état des lieux pour chacun des postes étudiés, proposera éventuellement des pistes d'économie, de remboursement ou de nouvelles ressources.

A l'issue du diagnostic et en fonction des enjeux pour la Collectivité, les préconisations d'Ecofinance pourront être les suivantes :

- Des actions d'optimisation jusqu'au seuil de procédure allégée
- Des actions d'optimisation au-delà du seuil de procédure allégée (voir code des marchés publics).

Les honoraires d'Ecofinance seront égaux à 50% hors taxes des optimisations constatées. Dans l'hypothèse où la mission ne dégagerait aucune optimisation, la rémunération d'Ecofinance serait nulle.

Monsieur Bernard Sady approuve la démarche mais souhaite que les missions attribuées à Ecofinance soient ciblées sur des thématiques précises et complexes, qui ne peuvent être réalisées en interne. De plus, il rappelle l'obligation d'informer Ecofinance des démarches réalisées dans le cadre de recherche d'économies ou de ressources nouvelles par la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec	Pour	25 voix
	Abstention	1 voix
	Contre	2 voix

- **Emet** un avis favorable à la mission proposée dans la convention d'optimisation de charges et ressources présentée par ECOFINANCE

*Monsieur Jérôme Fauconnet rejoint la séance.*

#### 4 - Matériel des services techniques - Cession du tracteur tondeuse John Deere X 300 R

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le tracteur- tondeuse John Deere, acquis en 1999, n'est aujourd'hui plus utilisé par les employés municipaux. Une personne s'est présentée comme étant intéressée par son achat.

Monsieur le Maire, suite à une estimation réalisée par les Etablissements Prissant, propose de fixer son prix de vente à 1 500,00 € T.T.C.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la vente du tracteur- tondeuse, de marque John Deere X300R, de numéro inventaire TRAC01, au prix de 1 500 € (vendu en l'état et sans aucune garantie)

#### 5 - Services techniques - Acquisition d'un camion-benne

Monsieur le Maire informe que le camion Benne du service technique a été volé et qu'il faut le remplacer.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de la Société ABSRAND AUTO (10600 SAVIERES), pour l'achat d'un camion benne, d'occasion, marque Volkswagen modèle Crafter 2.5 TDI pour un montant 13 900€ – Frais d'immatriculation compris.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir la proposition de la SARI, ABSRAND AUTO pour l'achat d'un camion benne marque Volkswagen modèle Crafter pour un montant de 13 900€.

### ➤ Commune déléguée d'Aix en Othe

#### 1 - Subventions aux associations 2019

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la ville.

Il propose donc au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2019, les subventions réparties comme ci-après :

Associations sportives	
sport détente Aix en Othe	5 000,00 €
Aix en Othe pétanque	300,00 €
Archers Othéons	1 000,00 €
ASDTA	4 400,00 €
Association sportive CLG Aix	500,00 €
Cercle d'escrime	1 100,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	450,00 €
Pétanque Aixoise	300,00 €
Tennis Club	500,00 €
UVCA	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 550,00 €</b>
Associations culturelles	
ADMA	500,00 €
Animation Culture Aix	2 200,00 €
ARPA	1 200,00 €
Astronormique MR2	250,00 €
Club des anciens et amis d'Aix	150,00 €
Comité de jumelage	1 200,00 €
Festival en Othe	8 000,00 €
Foyer socio éducatif collège	300,00 €
Gentil coquelicot	300,00 €
L'outil en main du pays d'Othe	500,00 €
MJC Aix en Othe	3 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 200,00 €</b>

Autres associations	
ACPG section locale	100,00 €
Amicale des donneurs de sang	100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	500,00 €
ANACR comité Aix	150,00 €
Assoc Anim et Prom Marche	920,73 €
Banque Alimentaire Aube	500,00 €
Bleuet de France	80,00 €
Comité Dep Handisport Aube	80,00 €
COOP scol école primaire Jean Moulin	900,00 €
COOP Scolaire mat Jean de la Fontaine	400,00 €
Croqueurs de pommes	80,00 €
FNACA comité du pays d'Othe	80,00 €
IDH section de Troyes et Aube	100,00 €
Prévention Routière Aube	80,00 €
Pupille de l'école publique	100,00 €
Sclérose en plaques	80,00 €
Secours Populaire Français	150,00 €
Société de chasse du Jard	80,00 €
Société de chasse Mineroy les Cornées	80,00 €
Société de chasse St Rémeau	80,00 €
Société de pêche APPMA Aix en Othe	300,00 €
Solidarité Femmes	100,00 €
UN Dep Comb Volont Resist Aube	80,00 €
UNC Aube AFM Aix	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 220,73 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de valider pour 2019 les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées pour un montant total de 39 973,73 €.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 à l'article 6574.

## **2 - Déploiement du Réseau fibre optique - Implantation d'un NRO Convention d'occupation sur le domaine privé communal**

Monsieur le Maire rappelle que la société Losange assure le déploiement du Très Haut Débit en exécution de la convention de délégation de service public qu'elle a conclu avec la Région Grand-Est.

Le conseil municipal réuni le 22 mai dernier avait donné un accord de principe pour l'implantation d'un NRO sur la commune d'Aix en Othe (rue Bidaut).

Il convient de valider le projet de convention qui fixe les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée pour installer cette infrastructure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'occupation du domaine privé de la commune déléguée d'Aix-en-Othe relative à l'installation d'un NRO, par la société Losange, sur la parcelle communale cadastrée AB 0526

## **3 - Cession des parcelles AE 2016, 217, 218, 219, 220 et 221**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal réuni le 18 septembre 2018 avait donné un accord de principe pour la cession de parcelles à la société FIDUTEC sises rue Edmond Soyier à Aix en Othe .

Ce terrain nu, d'une superficie estimée de 1 184 m<sup>2</sup> (les parcelles 217 et 218 devant faire l'objet d'une division) est situé en zone UA du Plan Local d'Urbanisme

Vu l'avis des domaines en date du 4 juillet 2019 ;

Vu la lettre d'accord de Monsieur Frédéric FOUAN, Président du Cabinet FIDUTEC, sur les conditions de la transaction,

Il est proposé d'accepter la cession des parcelles AE 216, 217, 218, 219 (à détacher), 220 (à détacher) et 221, pour une superficie d'environ 1 184 m<sup>2</sup>, au prix de 40€ / m<sup>2</sup>. Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la cession des parcelles AE 216, 217, 218, 219 (à détacher), 220 (à détacher) et 221, sises rue Edmond Soyier - Aix en Othe, pour une superficie d'environ 1 184 m<sup>2</sup>, au prix de 40€ / m<sup>2</sup> au profit du Cabinet FIDUTEC, représenté par son Président. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

### **➤ Informations diverses**

- **MJC-MPT : Inauguration du FabLab** (laboratoire de fabrication partagée) le 8 juillet dernier.

Équipé de 3 imprimantes 3D à fils et résine, d'un scanner et d'une faisceuse numérique à découper laser et gravures, ce laboratoire est ouvert à tous notamment aux artisans. Un partenariat est envisagé avec le Collège Othe et Vannic d'Aix-en-Othe.

- **Cession de parcelles à NTBois** – décision 2018-149 du 11 décembre 2018

L'acte de vente a été signé par les deux parties. Le montant de la transaction s'élève à 89 082 €.

- **Occupation du domaine public pour implantation d'une terrasse**

La pizzeria d'Aix-en-Othe a sollicité monsieur le Maire pour l'implantation d'une terrasse sur le trottoir. Compte tenu de l'emplacement de cet établissement sur un croisement, dans un souci



d'équité, il leur a été proposé d'installer cette terrasse sur 2 places du parking de la Place de l'Hôtel de Ville qui seraient neutralisées à cet effet. L'accord sera définitif après validation du projet de sécurisation de la structure présenté par le gérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,  
Yves FOURNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves FOURNIER', is written over a circular, dotted watermark or stamp.

